

## **Droit de garde (actuellement droit de déterminer le lieu de résidence)**

Définition:

Fait de décider où vivra l'enfant, soit la compétence de déterminer le lieu de résidence de l'enfant et les modalités de prise en charge de celui-ci.

Procédure:

- En cas d'accord parental, réglementation par convention auprès du SASC
- En cas de désaccord par décision judiciaire (APEA ou procédure de divorce)